

## **LA MRCVR EN ACTION** **Un plan innovant pour protéger nos milieux naturels**

**McMasterville, le 22 avril 2025** – En ce Jour de la Terre, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est heureuse d'annoncer que le Plan régional des milieux naturels (PRMN), conçu par son Département de l'environnement et de l'écocitoyenneté, a reçu l'approbation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et est entré en vigueur le 14 mars dernier. Cette approbation représente une étape essentielle dans la préservation et la valorisation des milieux naturels de la région.

Le PRMN a été conçu, conformément à l'obligation d'élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) afin de répondre aux exigences de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, visant à freiner la perte de ces précieux milieux naturels. Les éléments de son contenu prendront effet par des mesures de contrôle intérimaire, puis seront ultérieurement intégrés dans le Schéma d'aménagement de la MRCVR. Le processus de réalisation du PRMN a impliqué une vaste consultation avec les municipalités, les organismes de bassin versant, les MRC voisines, les ministères et la population.

Le plan d'action du PRMN met de l'avant l'importance de la conservation des milieux naturels pour la biodiversité, la qualité de l'eau, et la résilience face aux changements climatiques. Il propose des actions concrètes pour la création, la protection et la restauration de milieux naturels, tout en impliquant les municipalités et la population dans les initiatives de conservation. Le plan souligne également la nécessité des collaborations inter-MRC ainsi qu'avec le public afin de s'assurer de la pérennité des écosystèmes et la qualité des paysages naturels.

*« La réalisation du PRMN est une étape majeure pour la MRCVR, démontrant notre engagement envers la protection de l'environnement et la promotion de l'écocitoyenneté. Nous invitons tous les citoyens à consulter le plan et à participer activement aux initiatives de conservation. »*

Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

La MRCVR tient à remercier chaleureusement tous les intervenants qui ont contribué à la réalisation du PRMN. Nos municipalités ont répondu présentes à l'appel, participant activement aux questionnaires, aux rencontres et aux commentaires sur les documents. Le Comité technique, composé de spécialistes en environnement, a apporté une expertise précieuse, tandis que le Comité consultatif, formé de représentants d'organisations de différents secteurs, a enrichi le plan d'action avec des idées originales. La MRCVR tient également à remercier les citoyens, dont plus de 600 répondants ont partagé leurs préoccupations et leurs visions, permettant d'inclure des éléments importants dans le plan d'action.

Pour consulter le plan, cliquez ici : [Plan régional des milieux naturels](#)

### **À PROPOS DE LA MRCVR**

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 136 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités ainsi que divers organismes partenaires.